

# États généraux de la justice Et contribution des huissiers de justice

**La Chambre nationale des commissaires de justice sera consultée lors des prochains états généraux de la justice, en septembre prochain, à la suite de l'annonce du Président de la République.**

Les états généraux de la justice qui devraient s'ouvrir au mois de septembre seront l'occasion pour les professionnels du droit de faire entendre leur voix.

Si la justice pénale est aujourd'hui au centre du débat public, le cœur de l'activité judiciaire de notre pays réside avant tout dans la justice civile, qui est aussi la justice du quotidien à laquelle nos concitoyens sont le plus souvent confrontés. Celle-ci ne devra pas être l'oubliée des états généraux, alors qu'elle a été lourdement impactée par le confinement du printemps dernier.

Officiers publics et ministériels, les huissiers de justice, futurs commissaires de justice, sont des auxiliaires de justice qui accompagnent au jour le jour les justiciables dans leurs démarches en amont ou en aval des décisions rendues par les juridictions. Ils sont les professionnels chargés de « faire vivre » les décisions de justice et de les exécuter. Ancrés et actifs sur le terrain, ils sont des vigies bien placées pour évaluer les attentes et demandes de nos concitoyens.

Pour le président de la Chambre nationale, Patrick Sannino, « *La simplification des procédures, le renforcement de la justice de proximité, le développement des modes alternatifs de règlements des différends sont des sujets essentiels pour le bon fonctionnement de la justice, alors que nous devons bientôt affronter les difficultés nées de la crise sanitaire et faire face à un engorgement des juridictions. Sur l'ensemble de ces sujets la Chambre nationale fera entendre sa voix* »

La Chambre nationale sera donc à l'écoute et à la disposition du ministère de Justice pour organiser une grande consultation et participer activement à la réussite de ces états généraux.

**Chambre nationale des commissaires de justice :**

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les professions d'huissier de justice et de commissaire priseur judiciaire sont désormais représentées par le même Ordre national, la Chambre nationale des commissaires de justice, et sont amenées à ne former plus qu'un seul et unique métier de Commissaire de justice d'ici 2026. Etablissement d'utilité publique et Ordre professionnel, la Chambre nationale des commissaires de justice est le seul organisme habilité à s'exprimer au nom de tous les commissaires de justice, huissiers de justice français et à représenter officiellement l'ensemble de la profession auprès des pouvoirs publics. [www.commissaire-justice.fr](http://www.commissaire-justice.fr)*

**CONTACTS PRESSE**

**Véronique MARTIN**

Tel : 01 53 43 90 61

Port : 06 60 99 41 64

[vmartin@arkanemedia.com](mailto:vmartin@arkanemedia.com)

**Raphaëlle DÉGATIER**

Tel : 01 53 43 90 20

Port : 06 38 44 92 08

[rdégatier@arkanemedia.com](mailto:rdégatier@arkanemedia.com)